



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE



Brest, le 12 JUIL. 2018

N° 0-2124-2018 PREMAR ATLANT/AEM/GGEM/NP

PREFECTURE MARITIME
DE L'ATLANTIQUE

Division « action de l'Etat en mer »

Bureau « gouvernance et gestion des espaces
maritimes »

Le vice-amiral d'escadre Emmanuel de Oliveira
préfet maritime de l'Atlantique

à

Monsieur le directeur départemental
des territoires et de la des Côtes-d'Armor

OBJET : demande de concession d'utilisation du domaine public maritime présentée par la commune Trébeurden pour des ouvrages situés sur la plage de Tresmeur (22) - Demande d'avis conforme du préfet maritime.

REFERENCE : votre courrier DML/SAMEL en date du 18 juin 2018.

-

La demande de concession d'utilisation du domaine public maritime présentée par la commune de Trébeurden, pour la construction d'une cale, des travaux de reconstruction et rehaussement de l'enrochement et la régularisation de deux rampes d'accès et d'un escalier situés sur la plage de Tresmeur, n'appelle aucune observation de ma part.

Je donne un avis favorable pour cette demande.

Pour le préfet maritime de l'Atlantique et par délégation,
Le commissaire en chef de 1ère classe Sébastien Maveyraud
Chef de la division « action de l'Etat en mer »,

DESTINATAIRE :

- DDTM DML22/SAMEL

COPIES :

- PREMAR/AEM : (GGEM) - Archives (Chrono D07).